



## Reglement de factures edf en retard

Par **nonodu51**, le **07/01/2008** à **01:55**

Bonjour , j'ai une question pour vous mais je vais d'abord vous expliquer les circonstances . J'ai enmenagé avec mon compagnon il y a un an environ en temps que co bailleurs , nous nous sommes séparé il y a environ 4 mois et suite a des factures non réglées par mon compagnon l'edf m'a menacé de me couper le courant si je ne réglait pas une somme colossale de presque 800 euros . Le problème c'est qu'étant séparé il m'a dit que ça lui était égal et j'ai été forcé de régler la note intégralement car edf ce moquait du fait que nous étions séparé . Pouvez vous me dire si au jour d'aujourd'hui j'ai le droit de réclamer quelque chose et quels sont les démarches a suivre ? Je vous remercie